UNSA Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile

DSAC/SO - BP 70 116 - 33 704 Mérianac Cedex

Bureau National Tél: 05 57 92 84 90 Fax: 05 57 92 84 91 Secrétaire Général Tél: 03 88 59 63 68 Fax: 03 88 59 64 20 www.satac.eu www.utcac.eu

Monsieur le Directeur Général Direction Générale de l'Aviation Civile 50, rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15

Strasbourg, le 4 mai 2010.

Objet: Equilibre DSAC/DSNA

N/Réf: SAT/SG 10-017

Monsieur le Directeur Général,

Vous connaissez notre attachement à l'équilibre interne à la DGAC et, notamment, entre les deux Services à Compétences Nationales DSNA et DSAC.

Dans ce cadre, nous souhaitons attirer votre attention sur un problème que nous avons identifié et nous vous demandons de bien vouloir mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposent.

Après examen des Avis de Vacance d'Emploi offerts aux IEEAC, TSEEAC et attachés d'administration de l'aviation civile édités en vue de la campagne de mobilité de printemps, nous avons noté les anomalies suivantes :

Les postes suivants :

<u>AVE 6466</u> – <u>Chef de Division</u> sûreté à la DSAC/SE ouvert aux attachés, IEEAC et TSEEAC <u>AVE 6572</u> – <u>Chef de Division</u> transport aérien à la DSAC/N ouvert aux IEEAC et TSEEAC

 $\overline{AVE~6661}$ – Chef de Division Surveillance Régulation à la DSAC/AG ouvert aux IEEAC et TSEEAC

<u>AVE 7076</u> – <u>Chef de Division</u> sûreté à la DSAC/AG ouvert aux attachés, IEEAC, IESSA et TSEEAC ont été classés, en matière de filière/métier, en F2_08 inspecteur au lieu de F2_02 cadre contrôle et surveillance, de même que l'<u>AVE 6659</u> – <u>Chef de subdivision</u> Aviation Générale et Formation en DSAC/AG ouvert aux IEEAC et TSEEAC.

De même, les postes correspondant aux <u>AVE 6509</u> – <u>Chef de subdivision</u> fret et formation en DSAC/N ouvert aux attachés, IEEAC et TSEEAC et <u>AVE 6520</u> – <u>Chef de subdivision</u> sûreté en DSAC/N ouvert aux attachés, IEEAC et TSEEAC ont été classés en F2_01 Auditeur sûreté au lieu, là aussi, de F2_02 cadre contrôle et surveillance.

Il est curieux de constater, dans le même temps, que <u>l'ensemble</u> des <u>postes équivalents du côté DSNA</u> est classé en <u>F3_04</u> cadre navigation aérienne ou <u>F3_05</u> cadre opérationnel navigation aérienne.

Le constat devient troublant lorsque l'on constate que nombre d'<u>assistants de subdivision</u> au SIA, en SNA, en CRNA ou à la DO sont classés, eux aussi, en F3_05 cadre opérationnel navigation aérienne ou F3_04 cadre navigation aérienne, mais aussi quelques <u>experts séniors</u> à la DTI ou des <u>chargés de mission</u> à la DO.

Ainsi, au sein de la DGAC, les aspects « management » et encadrement sont niés jusqu'au niveau de chef de Division alors que, côté DSNA, la notion de cadre semble très « élargie ».

Ce déséquilibre flagrant et permanent, nuisible à la DSAC (et donc à la DGAC) est devenu insupportable et nous vous demandons d'engager une démarche constructive pour y mettre fin.



Nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous alerter sur ces déséquilibres qui, en règle générale, sont constatés au détriment de la DSAC.

Ça a été le cas, par exemple, concernant le régime de primes RSI où des postes de niveau équivalent sont classés à des niveaux de RSI différents, toujours au détriment du même SCN.

Ce déséquilibre se retrouve également dans le nombre de postes donnant accès à des emplois fonctionnels au sein de la DSAC par rapport à la DSNA.

Aussi, nous vous demandons, dans un premier temps, de bien vouloir faire éditer <u>très</u> <u>rapidement</u> des AVE rectifiés classant les postes d'encadrement de la DSAC au niveau adéquat, à savoir en F2_02 cadre contrôle et surveillance.

Dans le même temps, nous vous demandons également de bien vouloir faire corriger la page de garde du répertoire des métiers sur « Ressources » qui classe les chefs de division transport aérien dans le métier-type F2_04 chargé de zone Observatoire afin que ceux-ci retrouvent leur place en F2_02 cadre contrôle et surveillance.

Nous vous demandons, enfin, d'engager une réflexion, qui pourrait alimenter les négociations protocolaires lorsqu'elles seront relancées, permettant d'instaurer puis de maintenir les équilibres nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de la DGAC, en particulier sur les niveaux d'EVS et de RSI comparés entre ces services ainsi que sur les postes permettant d'accéder à des emplois fonctionnels.

Cette réflexion devrait d'ailleurs être élargie à d'autres services que la DSAC.

Ceci passe, inévitablement, par le maintien de l'attractivité de l'ensemble des services de la DGAC et, donc, par la reconnaissance des compétences exercées, que ce soit en matière d'encadrement ou d'expertise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de notre profond respect.

Pour le Bureau National, Le Secrétaire Général

Alain BELLIARD

Copies : - Monsieur le Secrétaire Général de la DGAC

- Monsieur le Directeur des Services de la Navigation Aérienne

- Madame la Directrice de la Sécurité de l'Aviation Civile